



PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2008

Introduction

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, la CODI, qui a la compétence collecte et élimination des déchets, se doit dans un souci de transparence d'informer les élus et les usagers sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

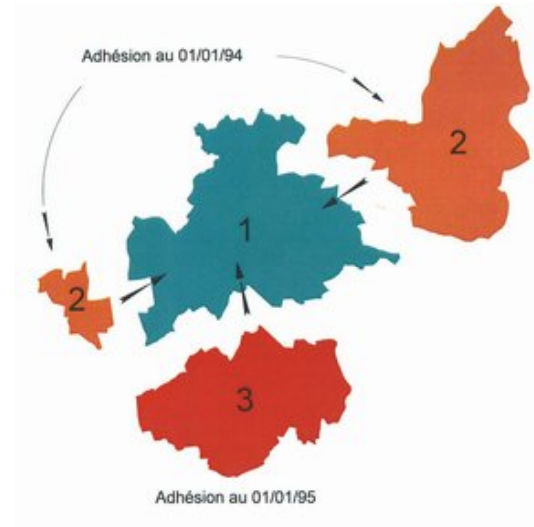
Le présent rapport porte sur l'exercice 2008. Il reprend les indicateurs techniques et financiers nécessaires à une analyse globale du coût de fonctionnement du service rendu. Depuis plusieurs années, la CODI s'est efforcée de mener une politique de développement durable en favorisant la collecte sélective et la valorisation matière.

Après une brève présentation du territoire et de la population desservie, nous nous attacherons à réaliser un bilan technique et financier complet du service de collecte et d'élimination des déchets pour l'année 2008

I ó LE CONTEXTE LOCAL

1 ó le service public

Depuis 1963 et la création du District de DINAN la collecte et l'élimination des déchets est une compétence intercommunale. Le District composé de 7 communes en 1963 (AUCALEUC, DINAN, LANVALLAY, LEHON, QUEVERT, TADEN et TRELIVAN) passe en 1994 à 12 communes avec l'adhésion de LA VICOMTE sur RANCE, PLEUDIHEN sur RANCE, SAINT SAMSON sur RANCE, SAINT HELEN et VILDE GUINGALAN. L'intégration de 6 autres communes en 1995 (BOBITAL, BRUSVILY, CALORGUEN, LE HINGLE, SAINT CARNE et TREVON) porte le nombre de communes à 18 et permet d'avoisiner aujourd'hui les 39 000 habitants.



1-1 ó L'organisation générale de la collecte et du traitement

a) La collecte

La collecte des ordures ménagères, des sacs jaunes, des points recyclage est assurée en régie par la collectivité.

Chaque foyer est desservi en porte à porte. Les zones d'habitat collectif dense, telles que les cités H.L.M., les immeubles, les bâtiments publics, sont collectées par points de regroupement en conteneurs de grande capacité.

b) Le traitement

Les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique de TADEN. Le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPBR) a délégué l'exploitation de l'usine à la Société IDEX FASSA depuis sa mise en fonctionnement en juin 1998

1-2 ó Equipements sous maîtrise d'ouvrage

La déchèterie des Landes Fleuries à QUEVERT est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi* et samedi.

La déchèterie de Conillé à SAINT HELEN est ouverte les lundi*, mardi, vendredi et samedi.

Les déchèteries sont ouvertes de 9h00 à 12h30* et de 14h00* à 18h30 du 1^{er} avril au 30 septembre. Fermeture à 17h30 du 1^{er} octobre au 31 mars.

* Depuis le 1^{er} septembre 2008, de nouveaux horaires et un jour supplémentaire d'ouverture dans chaque déchèterie.



Les points recyclages, mis en place en 1996 (19 points de 3 conteneurs de 4,5 m³) et densifiés en 2001 (24 verre + 9 JRM) (conteneurs de grande capacité), permettent la collecte du verre, la collecte des journaux/magazines et la collecte des bouteilles et flacons en plastique.

Les conteneurs à pelouses ont été supprimés en 2006.

Des composteurs individuels sont proposés en substitution depuis mai 2005. A ce jour, 2020 unités ont déjà été distribuées



Le parc de conteneurs OM

Bacs	Destination	Dotation 2007	Dotation 2008	Parc conteneurs
120 litres	Particulier	201	215	9 136
240 litres	Particulier	369	366	5 848
2500 litres	Habitat vertical			40
4500 litres	Habitat vertical			80
340 litres	DIB	39	46	481
660 litres	DIB	15	59	614
770 litres	DIB	44	71	546
TOTAL CONTENEURS		668	757	16 745
TOTAL LITRAGE				3 949 040



2 - Le Territoire et la population

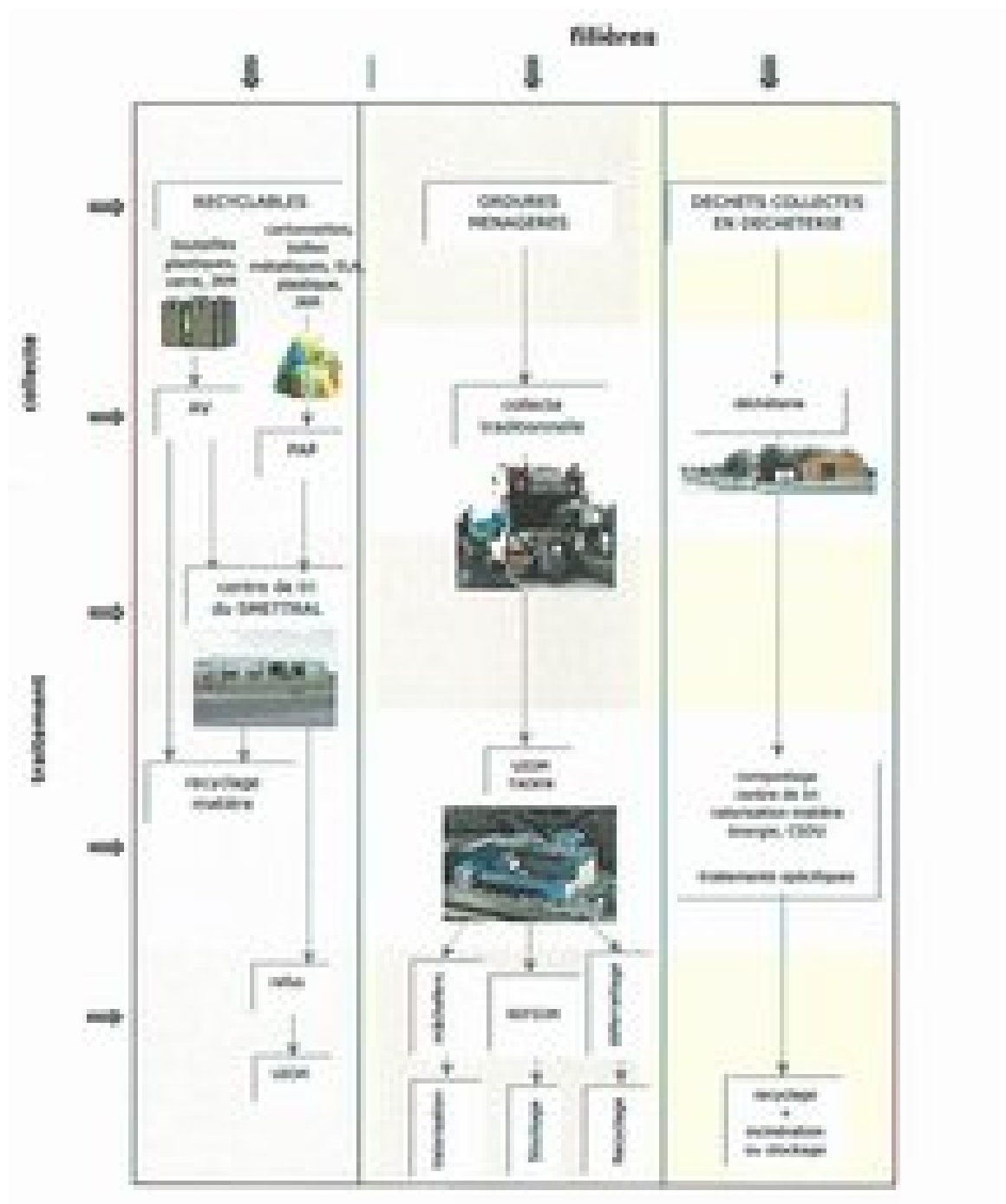


COMMUNES DE LA CODI Nombre d'habitants	INSEE Recensement 1999	INSEE 2009 Pop municipale
AUCALEUC	629	859
BOBITAL	865	977
BRUSVILY	794	952
CALORGUEN	523	610
DINAN	10 907	11 235
LA VICOMTE SUR RANCE	770	891
LANVALLAY - TRESSAINT- SAINT SOLEN	3 068	3 268
LE HINGLE	680	846
LEHON	3 103	2 872
PLEUDIHEN SUR RANCE	2 516	2 717
QUEVERT	3 118	3 360
SAINT CARNE	811	908
SAINT HELEN	1 031	1 191
SAINT SAMSON SUR RANCE	1 151	1 429
TADEN	1 741	1 920
TRELIVAN	2 170	2 311
TREVRON	664	666
VILDE GUINGALAN	878	1 137
TOTAL	35419	38 149

3 Le service public d'élimination des déchets et la population

Les déchèteries, les points recyclages et la collecte sélective des emballages ménagers en sacs sont autant de moyens pour valoriser les déchets des ménages.

Organisation de la collecte et du traitement des déchets :



II 6 BILAN TECHNIQUE

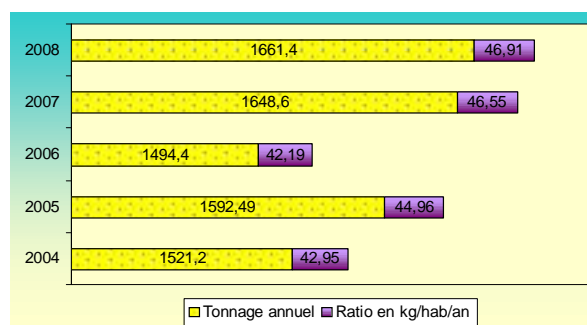
Les différents flux sont collectés en régie. La CODI bénéficie pour ce faire d'un parc de véhicules composé de 5 bennes à compaction, et de 3 multibennes, d'une équipe de 39 agents (chauffeurs, rippeurs et gardiens de déchèteries ; 1 mécanicien à temps complet assure l'entretien des véhicules.)

1 ó La collecte sélective des emballages ménagers :

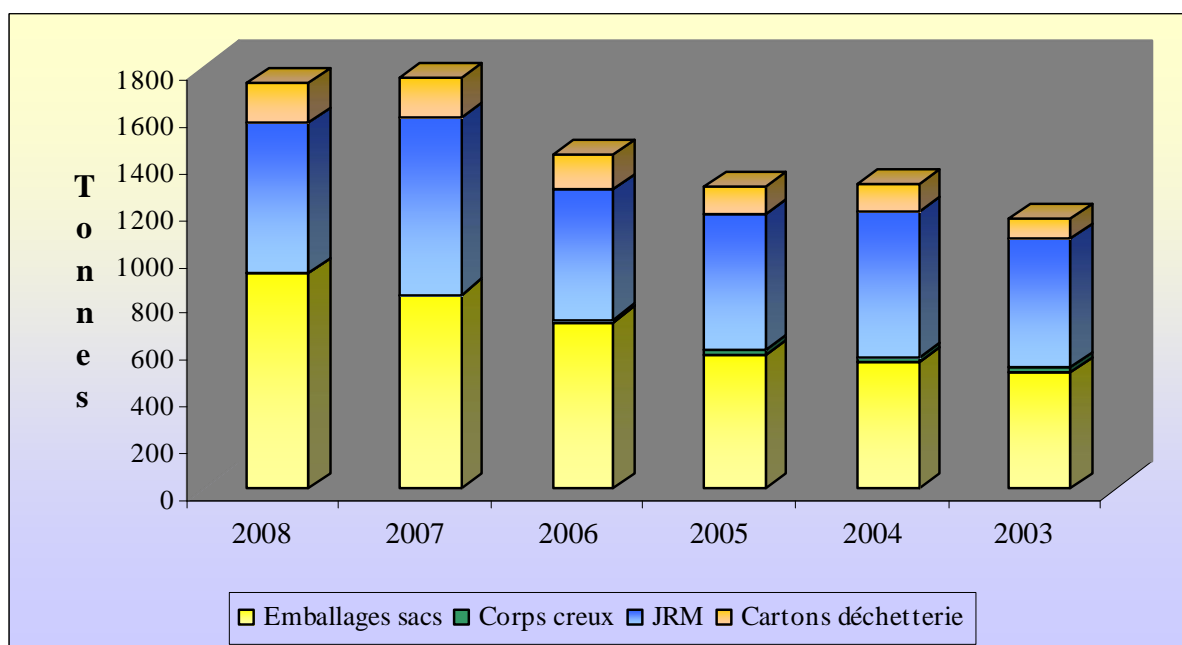
➤ Flux n°1 : le verre

La conteneurisation du verre date de 1985. On trouve actuellement près de 150 points de collecte répartis sur le territoire de la CODI (conteneurs de 750, 1 100 et 4 500 litres), ce qui représente environ un point de collecte pour 260 habitants.

En 2008, **1 661 tonnes** de verre ont été valorisées, ce qui représente près de 46,9* kg par habitant (*population de référence pour le contrat Eco-Emballages 35 419 habitants)



EVOLUTION DES FLUX EMBALLAGES, JRM et CARTONS collectés et transférés au CENTRE DE TRI :



➤ Flux n°2 : les emballages ménagers

En 2008, **924 tonnes de sacs jaunes** ont été collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire de la CODI. Les sacs jaunes sont collectés une fois par semaine (5 tournées) ou une fois tous les quinze jours (4 tournées) selon les secteurs. On observe une variation de **+11 %** sur le tonnage entrant au centre de tri par rapport à l'année précédente.

Les sacs sont triés au centre de tri du SMETTRAL à PLOUFRAGAN (exploitant : SITA OUEST) depuis le 1^{er} octobre 2001. La CODI a renouvelé son contrat avec la société SITA OUEST en octobre 2008 pour une durée globale de 4 ans. Leur prestation inclut le transport des sacs de leur lieu de prise en charge (CODI) vers le centre de tri, la caractérisation des flux, le tri et le conditionnement des différents matériaux : les flaconnages en plastique (différenciation des PET clair, PET coloré et PEHD), les emballages en acier et aluminium, les cartonnettes (ou EMR : Emballages Ménagers Récupérables) et briques alimentaires (ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires).

Les caractérisations

Chaque mois, une caractérisation par flux permet de déterminer le taux de refus. Ce dernier est constitué des emballages non recyclables dans le cadre du programme Eco-emballages.

Synthèse des caractérisations « sacs jaunes »

Catégories	Pourcentage de l'échantillon	
EMR	19,23 %	
ELA tétras	5,28 %	Taux de valorisation matière
Flaconnages PET clair	12,41 %	
Flaconnages PET coloré	1,92 %	52,69 %
Flaconnages PEHD	5,44 %	
Emballages acier	7,84 %	
Emballages aluminium	0,57 %	
Journaux magazines	31,17 %	Taux de valorisation : 32,04 %
Autres papiers	0,87 %	
Sacs jaunes	2,29 %	Taux de refus : 15,28 %
Refus	12,99 %	

Les caractérisations définissent la teneur en matériau recyclable issu des flux réceptionnés sur le centre de tri par la collectivité. Ces teneurs permettent le calcul d'une répartition par collectivité des matériaux envoyés en filières de recyclage

Bilan de la collecte sélective ó Programme Eco-Emballages

Les quantités valorisées par matériau permettent le calcul d'un ratio en Kg par habitant et par an (ou performance). Les différences constatées entre les tonnes produites et les tonnes livrées s'expliquent par des variations de stocks plus ou moins importantes en fin d'année (glissements d'une année sur l'autre).

La production d'emballages par habitant est de 14,78 Kg/hab/an (*Performance hors stock - base de la population contractuelle : 35419 habitants*).

➤ Flux n°3 : Flaconnages plastique vrac

Les flaconnages en plastique (PET, PEHD) des 19 points recyclages sont mélangés aux sacs. Les tonnes valorisées ont été incluses dans la ligne dédiée au plastique du tableau « bilan matière »

➤ Flux n°4 : les journaux magazines

Le flux JRM en apport volontaire, **641 tonnes brutes** (- 15,1%), livrées au centre de tri, se répartit entre les 28 conteneurs (volume 4,5 m3) des « points recyclages » et les bennes de déchèteries. Le flux est constitué à 93,38 % de JRM, 3,16 % de cartons, 1,95 % de gros de magasin (tonnages papier de catégorie A2) et 1,40 % de refus de tri. La CODI a contractualisé en 2007 pour 6 années avec UPM - Chapelle Darblay.

Une convention relative à la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés gratuits (prospectus, annuaires), signée en juin 2008, entre la CODI et ECOFOLIO, permet à la collectivité de bénéficier d'un soutien supplémentaire calculé au prorata des tonnages de JRM valorisés. Une rétroactivité sur les tonnages collectés en 2006 et 2007 a été appliquée.

➤ Flux n°5 : le carton de déchèterie

Récupéré en déchèterie, le carton est conditionné au centre de tri. **172 tonnes** ont été collectées au niveau des déchèteries, pas de variation au niveau des tonnages collectés, par rapport à l'année précédente. Le flux de cartons est constitué à 97,79 % d'EMR répartis de la façon suivante :

- cartons bruns : 64,80 %
- cartons plats et imprimés : 30,85 %
- emballages : 1,20 %
- récurrents : 0,95%

BILAN VALORISATION MATIERE :

Année 2008	Expéditions tonnes soutenues	Performance en kg/hab/an (Hors stock)		Stock au 31/12/08	Performance en intégrant le stock (pop 2009)
		sur la base de : 35 419 hab	sur la base de 38 149 hab		
Plastique	186,80	5,27	4,89	4,71	5,02
Acier	24,96	0,70	0,65	26,296	1,34
Aluminium	0,00	0	0	5,229	0,137
ELA	32,49	8,80	8,17	- 1,854	8,36
EMR dont cartons de déchèterie	279,20			9,299	
SOUS TOTAL 1	523,45	14,78	13,72	43,68	14,86
JRM	703,08	19,85	18,42	164,56	22,74
Gros de magasin	103,87	2,93	2,72	25,573	3,39
SOUS TOTAL 2	806,95	22,78	21,14	190,13	26,13
VERRE	1 661	46,90	43,53	0	43,53
TOTAL 1+ 2 + VERRE	2 991,40	84,46	78,39	233,81	84,52

La CODI a adopté le barème D (Eco-Emballages) au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 6 ans en remplacement du barème C. Ce nouveau barème s'accompagne d'une plus grande souplesse au niveau du choix des repreneurs. La CODI a contractualisé avec SITA négoce sur la durée du contrat Eco-Emballages pour la reprise des balles de plastique, acier, aluminium et carton, dans le cadre d'une reprise garantie. Les prix de reprise ne sont plus fixes mais soumis à une révision des prix selon des mercuriales. La garantie de reprise a été conservée pour le verre, le repreneur désigné est SAINT GOBAIN. Le prix de reprise prévu au contrat est passé de 22,9 ¢ / T (barème C) à 19,29 ¢/T puis 19,12 ¢/T (barème D). Les soutiens à la tonne triée seront compensés à hauteur de 100% jusqu'en 2008.

2) Le compostage individuel des déchets verts

Depuis mai 2005, les habitants résidant sur le territoire de la CODI et vivant en zone pavillonnaire, peuvent se doter de composteurs individuels en polyéthylène recyclé. Deux capacités sont disponibles : 420 litres et 620 litres. Le ratio généralement admis étant de 1 litre par m² d'espace à entretenir. Les particuliers ayant plus de 1 000 m² d'espaces verts, sont invités à réaliser du compost en tas.

1 200 composteurs individuels ont été achetés en 2005 et autant en 2006 (1 650 unités de 620 litres et 750 unités de 420 litres). L'opération de sensibilisation au compostage des fermentescibles est cofinancée par l'ADEME, le FEDER, le Conseil Général et la CODI.

La partie restant à la charge du particulier est de 10 ¢ pour un 420 litres et 13 ¢ pour un 620 litres. Les prix unitaires d'achat étant de 44,30 ¢ HT (420 litres), de 58,10 ¢ HT pour un 620 litres et de 1,70 ¢ HT pour le bioseau. La dotation est limitée à un composteur par foyer. 2020 unités ont été d'ores et déjà été distribuées.

En 2006 : 872 composteurs dont 240 unités de 420 litres et 632 de 620 litres ont été distribués.

En 2007 : 216 composteurs dont 66 composteurs de 420 litres et 150 de 620 litres ont été distribués.

En 2008 : 224 composteurs dont 70 composteurs de 420 litres et 154 de 620 litres ont été distribués

Cette opération s'est accompagnée du retrait des conteneurs « déchets verts » dès janvier 2006. Les conditions de dépôts étant mal respectées (plastique, ferrailles, cadavres d'animaux, gravats et autres produits indésirables...).

3) Les déchets collectés en déchèterie

Le règlement des déchèteries a été modifié par délibération en date du 22 décembre 2008. Les modifications portent essentiellement sur les conditions d'accès, les horaires d'ouverture, la nature des déchets acceptés, sur la responsabilité des usagers.

Evolution du tonnage de déchets collectés par apport volontaire en déchèterie

Matériaux	Prestataires 2008	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Ratio en kg/hab/an 38 149 hab	Evolution 07-08
Broyats	ECOSYS	4 801 T	6 468 T	3 918 T	5 907 T	5 821 T	152,6	- 1,45 %
Encombrants	UIOM	1400 T	1 632 T	1 766 T	2 003 T	1 893 T	49,62	- 5,49 %
Gravats de classe 2	MVTP	551 T	755 T	1 133 T	1 080 T	811 T	21,26	- 24,90 %
Gravats de classe 3	Brandefert	1287 T	1 888 T	1 441 T	1 619 T	1 945 T	53,47	21,74 %
Gravats de classe 3	SECHE			50,9 T	56,58 T	95 T		
Amiante ciment	MVTP	5 T	6,25 T	27,6 T	51,3 T	22 T	0,58	- 57,11 %
Bois						19 T	0,50	
Ferrailles	ROMI	579 T	660,41 T	645 T	741 T	618 T	16,20	- 16,59 %
Téléviseurs	ROMI	52 T	50,53 T	39,5 T	53 T	26 T	0,68	- 50,94 %
DEEE	RETRILOG					117 T	3,07	
Batteries	ROMI	14 T	23,44 T	20,2 T	25 T	15 T	0,39	- 40 %
D.M.S*	TRIADIS	24 T	24,66 T	25 T	23 T	27 T	0,71	17,39 %
Huiles alimentaires	HFR	6 393 l	7 580 l	2 570 l	8,96 T	6 T	0,16	- 33 %
TOTAL		8 719 T	11 515 T	9 069 T	11 568 T	11 415 T	299	- 1,32 %

Les équipements électriques et électroniques (DEEE) :

Le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 met en œuvre la responsabilité des producteurs pour l'élimination des déchets issus des équipements qu'ils mettent sur le marché.

La collecte sélective s'effectue en 5 flux :

- GEM Froid : gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs) ;
- GEM Hors Froid : gros électroménager hors froid (lave-linge, lave-vaisselle),
- Ecrans (téléviseurs et ordinateurs),
- PAM : petits appareils en mélange (petit électroménager, outillage, jouets, téléphonie, hi-fi)
- Lampes

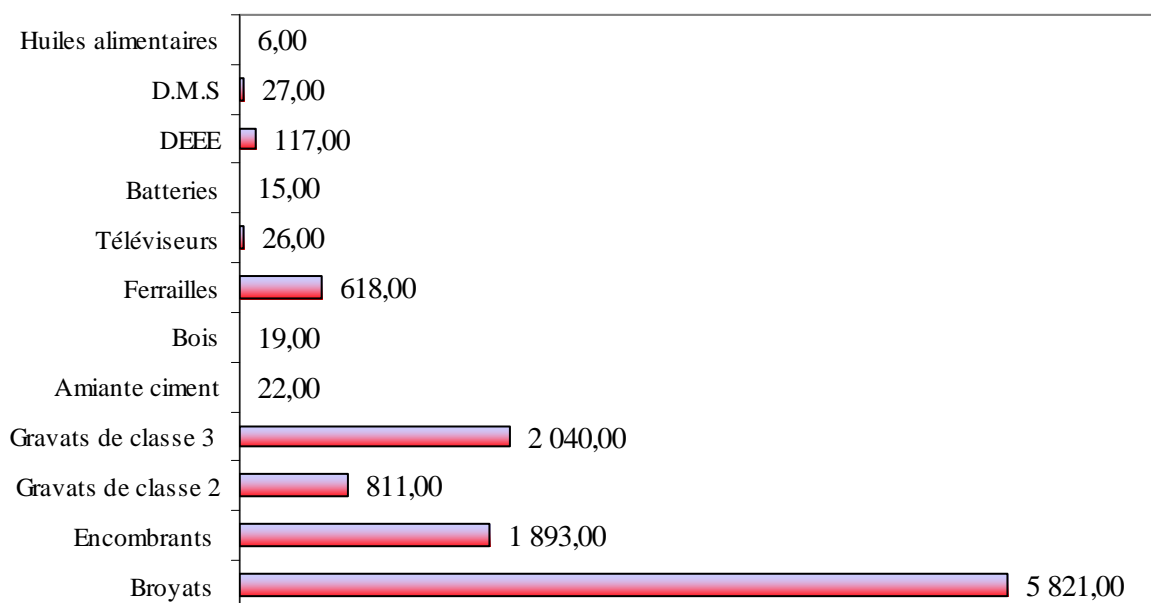
La CODI a signé en juillet 2007 une convention avec RECYLUM, éco-organisme dédié à la récupération gratuite des lampes. **En 2008, 304 kg de néons et ampoules ont été valorisés.**

Le CG 22 a contractualisé avec ECOSYSTEMES en avril 2008, afin d'organiser à l'échelle du département la récupération gratuite des DEEE. La CODI a démarré la collecte en juillet 2008 avec la mise en place d'un conteneur maritime dédié au stockage des DEEE dans chacune des déchèteries : **117 tonnes de DEEE ont été collectées pour être valorisées. Les soutiens versés s'élèvent à 6063,28 €**

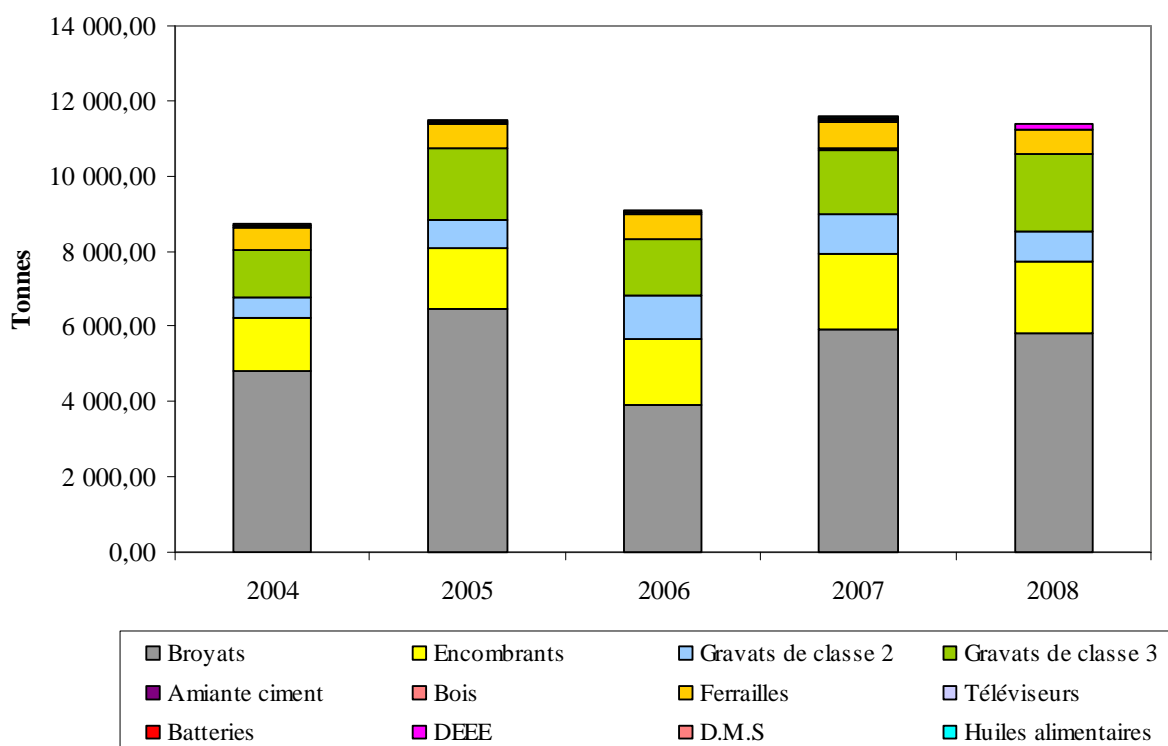
*Les DMS ou déchets ménagers spéciaux correspondent aux déchets dangereux tels que les phytosanitaires, aérosols, peintures, solvants, piles, acides bases



Répartition des tonnages par matériau en déchèteries :



Répartition annuelle des matériaux en déchèteries :

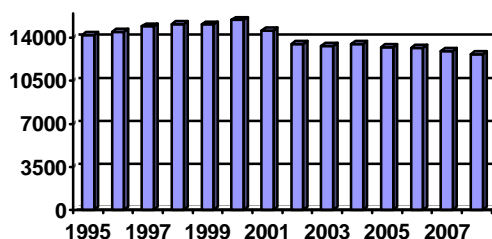


4) la filière fraction résiduelle des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique des déchets de TADEN. En 2008, **12 654 tonnes** d'ordures ménagères ont été traitées pour le compte de la CODI.

**Les communes de la CODI sont collectées une fois par semaine sauf DINAN qui est collecté entre 2 et 6 fois par semaine. 25 tournées sont réalisées chaque semaine par le service de collecte de la CODI.*

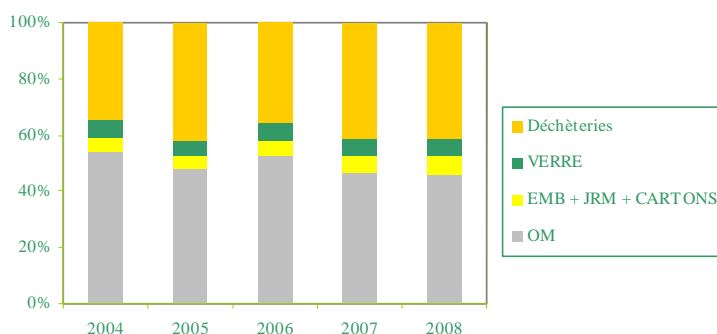
Evolution des tonnages d'ordures ménagères



Année	Tonnage
1995	14 219
1996	14 486
1997	14 930
1998	15 103
1999	15 084
2000	15 450
2001	14 598
2002	13 511
2003	13 333
2004	13 504
2005	13 250
2006	13 193
2007	12 917
2008	12 654

Les quantités d'ordures ménagères sont estimées respectivement à 357 Kg/habitant/an sur la base du recensement de 1999 et 332 kg/hab/an si l'on prend en compte le recensement publié en 2009.

BILAN GLOBAL : évolution de la quantité de déchets collectés



	2004	2005	2006	2007	2008
Population	35 419	35 419	38 699	38 699	38 149
OM	13 504 T	13 250 T	13 193 T	12 917 T	12 654 T
Ratio en kg/hab/an	381	374	341	333	332
SJ + JRM + CARTONS	1300 T	1 289 T	1 427 T	1 758 T	1 737 T
Ratio en kg/hab/an	37	36	37	45	45,5
VERRE	1 521 T	1 592 T	1 494 T	1 648 T	1 661 T
Ratio en kg/hab/an	43	45	39	43	43,5
DECHETERIES	8 719 T	11 515 T	9 068 T	11 568 T	11 415 T
Ratio en kg/hab/an	246	325	234	299	299
TOTAL	25 045 T	27 647 T	25 183 T	27 891 T	27 467 T
RATIO	707	780	651	720	719

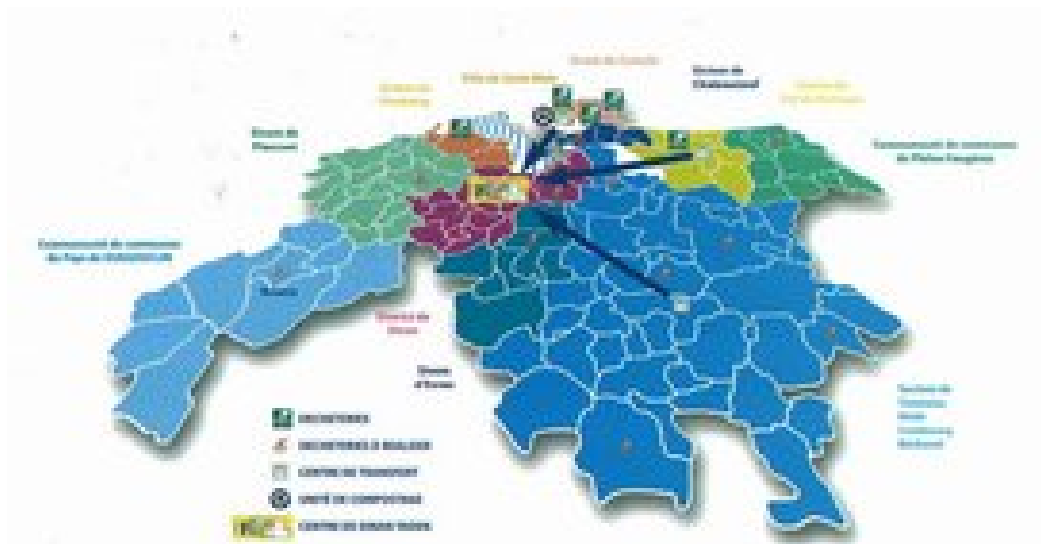
SYNTHSE DES RECLAMATIONS :

92 % des réclamations concernent « des bacs et des sacs jaunes non collectés », dues en partie à :

1. Des conteneurs qui n'ont pas été déposés au bon endroit pour 32 % des cas
2. La sortie des sacs ou des bacs qui a été faite après le passage de la benne pour 12 % des cas
3. Un oubli de la part des agents de collecte pour 11 % des cas
4. Des erreurs de tri, consignes de tri non intégrées par l'utilisateur pour 6,5 % des cas
5. Des travaux de voirie empêchant le passage de la BOM pour 5,5 %

Le Centre de Valorisation énergétique de TADEN :

Le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie couvre 144 communes (environ 250 000 habitants) réparties sur 10 groupements : les Communautés de Communes de DINAN, du Pays de Duguesclin, de Evran, de la baie de Mont Saint Michel, à la Communauté d'agglomération de Saint Malo, au Syndicat Mixte Plélan Plancoët, aux SICTOM de Dol, Tinténiac et de Ploubalay, au SIRDOM de Dinard forment le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie.



FLUX	CVED	%	CODI	%
Déchets ménagers	73 151 T	80,9 %	12 564,30 T	17,17 %
Encombrants	3 902 T	4,3 %	1 892,74 T	48,50 %
DIB	7 815 T	8,7 %	0 T	0 %
Boues STEP	5 552 T	6,1 %	1 666,20T	30,01 %
TOTAL	90 420 T	100 %	16 123,24 T	17,83 %

Les sous produits ultimes de traitement se présentent comme suit :

- 1 972 tonnes de REFIOM
- 312 tonnes de boues de lavage de fumées.

La turbine génératrice d'électricité a permis de produire 30 504 813 kWh

1 458,56 tonnes d'acier ont été extraites des mâchefers et recyclées par SITA négoce.

Les mâchefers valorisables sont utilisés en technique routière et en remblais dans les conditions stipulées par la circulaire du 9 mai 1994 (11 110 tonnes)

Mesures prises pour la santé et l'environnement

Mises en service en juin 1998, les installations sont conformes aux normes en vigueur à ce jour. L'ensemble des travaux relatif à la mise en conformité de l'installation vis à vis du traitement des dioxines et des oxydes d'azote a été terminé le 20 janvier 2006



III - INDICATEURS FINANCIERS

1- Montant global des dépenses annuelles du service et modalités de financement :

La CODI assure la collecte des ordures ménagères et la gestion des déchèteries sur l'ensemble du territoire intercommunal et mandate différents prestataires pour le traitement et la valorisation des déchets.

Le tableau ci-dessous présente les principaux coûts de collecte et de traitement

COLLECTE			TRAITEMENT			
Libellé	*Coût en p/h	*Coût en p/TTC	Libellé	Prix unitaire en p/HT	Montant de la prestation en p/TTC	
OM						
Collecte des OM	91,40 p	858 403 p	Incinération des OM, DIB et boues	79 p/T	1 066 722,60 p	
Maintenance des conteneurs	28,80 p	40 090 p	Incinération des encombrants	82 p/T	168 504,25 p	
DECHETERIES						
Gardiennage des déchèteries	31 p	129 259,20 p	Marché broyage et compostage	19,33 p/T	117 491,95 p	
Transfert des bennes de déchèteries vers centre de traitement	43 p	125 985 p	Marché transport et élimination des refus de déchèteries	Transport gravats	401,44 p/rotation	100 782,42 p
				Transport amiante	107,05 p/rotation	
				Traitement gravats	79,29 p/T	
				Traitement amiante	133,81 p/T	
			Transport et élimination des DM S	De 950 à 2 100 p/T	38 469,88 p	
			Transport et élimination des TV	570 p/T	28 899,46 p	
			Mise en centre d'enfouissement de classe 3 (Carrières de Brandefert)	3,22 p/T	8 442,82 p	
PROGRAMME ECO EMBALLAGES						
Collecte sélective en porte à porte (sacs jaunes)	91,40 p	255 304 p	Marché de Transport et de tri des emballages ménagers (SITA OUEST)	Transport	39,70 /T	291 203,03 p
Collecte des points d'apport volontaire (JRM, plastique vrac, verre)	43 p	52 942 p		Tri des sacs jaunes	157 p/T	
				Tri des JRM	68,65 p/T	
				Tri des cartons	34,60 p/T	
			Chargement du verre (transport PIRON)	7,50 p/T		
DIVERS						
Transport des boues	43,80 p	11 670 p	Transfert de la STEP du Marais au CVED de TADEN			
Transfert des déchets	23,80 p	111 670 p	Prestation de transport pour le compte du SMPRB			

*A cela , il conviendrait d'intégrer aux coûts de collecte, 10 % de frais généraux liés à l'encadrement du personnel

SYNTHESE DES DEPENSES (CA 2008) :

OM	2 807 449,34 p TTC
Déchèteries	571 415,44 p TTC
Programme Eco-Emballages	322 038,05 p TTC
Montant total des dépenses	3 700 902,83 p TTC

2 ó PRINCIPALES RECETTES

2-1 Programme Eco-Emballages

↳ Les soutiens à la collecte sélective

Eco-Emballages verse différentes aides dont l'aide temporaire au démarrage, la majoration à l'habitat vertical, l'aide à valorisation énergétique et le soutien à la tonne triée. Le soutien à la tonne triée est fonction de la performance (en kg/hab/an) de la collectivité pour chaque matériau considéré.

Le compte administratif 2008 fait apparaître un montant perçu de **317 589,58 ¢**, correspondant à la compensation « barème D » pour l'année 2006 (32 479,41), à l'acompte du 4^{ième} trimestre 2007 (T4 : 48 600 ¢), à la régulation de 2007 (54 710,17 ¢), aux acomptes des 3 premiers trimestres de l'année 2008 (180 300 ¢), du soutien à la caractérisation (1 500 ¢) et du soutien à la communication (494,38 ¢). *Le dernier acompte (T4) de l'année 2008 n'a pas été pris en compte dans le CA 2008 ó glissement du T4 sur 2009. Le liquidatif 2008 sera versé en 2009. Le solde des soutiens est fonction des quantités réellement produites sur l'année 2008. La compensation « barème D » pour l'année 2007 sera également versée sur l'exercice 2009.*

↳ La reprise

Le centre de tri assure le conditionnement des différents matériaux (sauf le verre qui est envoyé directement chez le repreneur désigné) et leur conditionnement vers les filières de recyclage.

Les repreneurs désignés rémunèrent la matière brute valorisable.

Bilan ó reprise des matériaux issus de la collecte sélective :

	Prix de reprise à la tonne 2008	Repreneur désigné	Compte administratif 2008
Plastique	De 50 à 227 ¢/T	SITA	32 975,45 ¢
EMR	De 25 à 76,95 ¢/T	SITA	20 030,37 ¢
ELA	0 ¢/T	SITA	0 ¢
Acier	288,02 ¢/T	SITA	10 391,59 ¢
Aluminium		SITA	4 805,47 ¢
Verre	De 19,12 à 19,29 ¢/T	SAINT GOBAIN	31 764,83 ¢
JRM	56,59 ¢/T	CHAPELLE DARBLAY	45 388,48 ¢
Cartons et Gros de magasin	De 0 à 42,85 ¢/T	SITA	3 141,94 ¢
TOTAL			148 498,13 ¢

2-2 Les recettes en déchèteries

	Prix unitaire	Recettes
Vente Ferrailles et batteries	De 80 à 120 ¢/T pour les ferrailles et de 40 à 65 ¢/T pour les batteries	79 967,10 ¢.
Déchets verts	8,17 ¢/m3 pour les professionnels et 4,08 ¢/m3 pour les communes de la CODI.	16 274,31 ¢.
TOTAL		96 241,41 ¢

• Le dépôt de l'amiante ciment est autorisé en petite quantité dans les déchèteries depuis mai 2004. Celui-ci est facturé 87,92 ¢/t au particulier.

2-3 Le Compostage individuel

Les recettes correspondant à la participation des particuliers pour l'acquisition de composteurs individuels s'élèvent à 3 020 ¢.

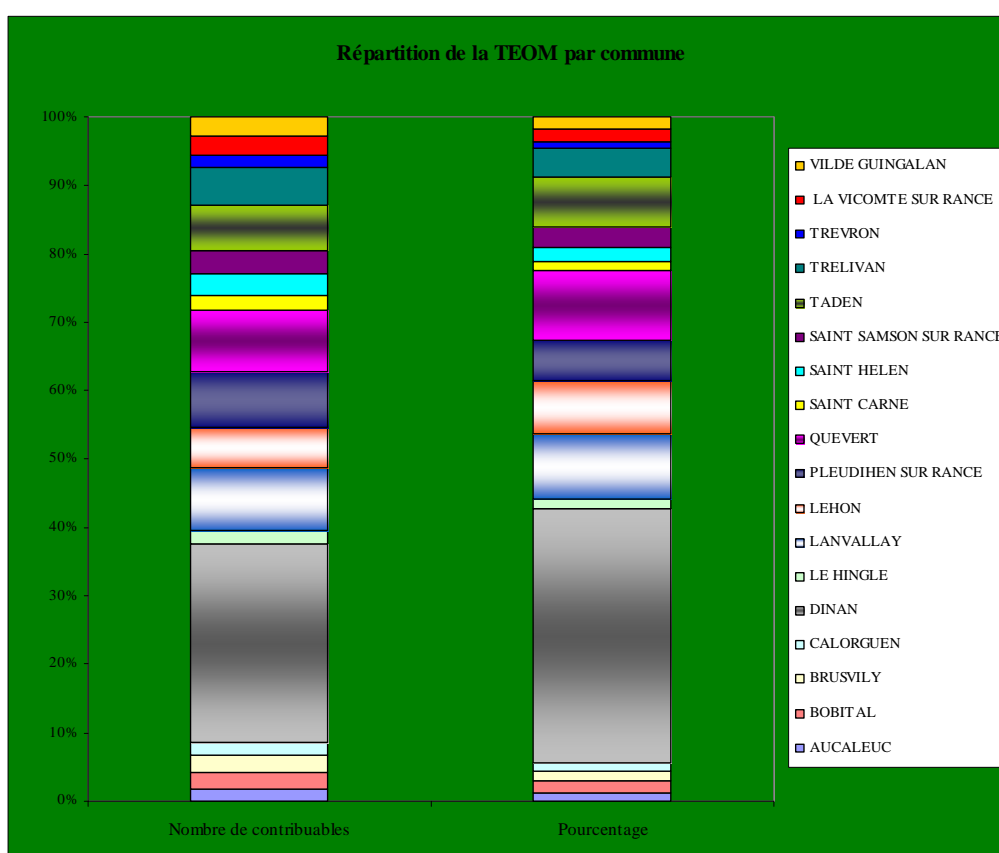
2-4 Taxes OM, redevance DIB et recettes extérieures

L'application d'une taxe pour les déchets ménagers ou d'une redevance pour les déchets émanant des entreprises et des établissements publics permet de financer le service d'élimination des déchets.

☛ La redevance DIB (artisans ocommerçants).

Afin d'ajuster le prix de la prestation au service rendu, de nouvelles modalités de calculs ont été adoptées, pour une facturation plus juste basée sur un prix unitaire à la tonne de déchets produite (174.40 p/T).

TAUX : 10,88%	Montant des recettes	Nombre de contribuables	Coût moyen
Taxe d'enlèvement des OM	2 761 327,00 p	20 104	137,35 p/foyer
Redevance DIB	505 313,29 p	913	553,46 p/client
TOTAL	3 102 236,87 p		



Répartition des recettes de la « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » et du nombre de contribuables par commune:

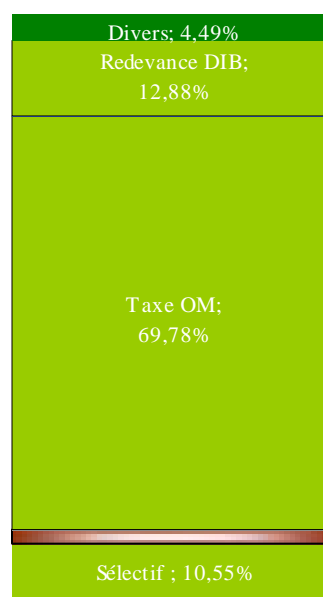
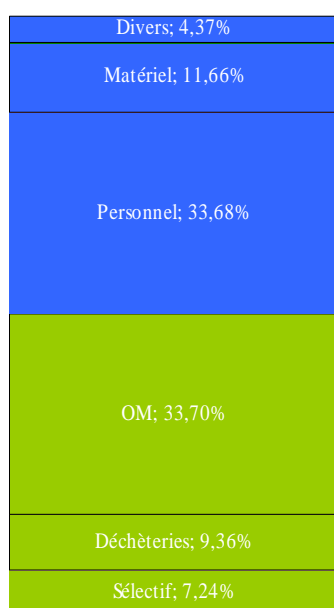
AUCALEUC	364	33 993	QUEVERT	1 790	277 006
BOBITAL	492	49 670	SAINTE CARNE	445	41 425
BRUSVILY	502	38 767	SAINTE HELEN	651	56 065
CALORGUEN	346	30 008	SAINTE SAMSON SUR RANCE	675	79 013
DINAN	5 854	1 027 587	TADEN	1 306	205 605
LE HINGLE	390	39 425	TRELIVAN	1 119	112 425
LANVALLAY	1 848	261 314	TREVON	386	29 034
LEHON	1 209	218 266	VICOMTE SUR RANCE	557	51 196
PLEUDIHEN SUR RANCE	1 624	162 489	VILDE GUINGALAN	546	48 140

Le Syndicat des pays de Rance et de la Baie a versé à la CODI 124 574,09 € correspondant aux charges de personnel liées au transport des ordures ménagères, des centres de transfert de DINARD, DOL, SAINT MALO et TINTENIAC, à la usine d'incinération de TADEN.

SYNTHESE DES RECETTES (CA 2008)

OM	3 434 314,86 €
Déchèteries	96 456,51 €
Programme Eco-Emballages	503 688,91 €
Montant total des recettes	4 034 460,28 €

SYNTHESE DES DEPENSES ET DES RECETTES PAR POSTE :



III ó BILAN GENERAL

↳ Synthèse des dépenses de fonctionnement : référence compte administratif 2008.

Ce bilan prend en compte l'année budgétaire et non pas l'année civile. On observe un glissement des dépenses et des recettes d'une année sur l'autre. En conséquence le bilan technique ne coïncide pas tout à fait au bilan financier. Le bilan technique fait apparaître les quantités collectées et traitées sur l'année civile.

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel pour collecte OM, tri sélectif et déchèteries	1 279 105,61 ¢	Taxe déchets ménagers	2 761 327,00 ¢
Incinération des OM, DIB et encombrants	1 235 226,85 ¢	Redevance DIB	505 313,29 ¢
Tri et transport des emballages	291 203,03 ¢	Soutien Eco-Emballages (valorisation matière)	317 589,58 ¢
Traitement des déchets déposés en déchèterie	294 086,53 ¢	Reprise matériau	148 498,13 ¢
		Vente ferrailles ó Redevance D. Verts	96 241,41 ¢
Charges ó camions OM (entretien, amortissements, carburants í)	433 029,50 ¢	Ecofolio (soutien collecte des imprimés gratuits)	27 217,86 ¢
Divers (amortissements, eau, EDF, honoraires í)	168 367,81 ¢	Divers (atténuations de charges, dotations, prestation SMPRB, com Eco-Emb í .)	178 273,01 ¢
TOTAL	3 700 902,83 ¢	TOTAL	4 034 460,28 ¢

DEPENSES ó RECETTES = 333 557,45 ¢

BILAN DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUR 2 ANS

BILAN	2006		2007		2008	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
OM	2 732 612,68 ¢	3 066 018,82 ¢	2 761 362,30 ¢	3 256 072,62 ¢	2 807 449,34 ¢	3 434 314,86 ¢
Déchèteries	582 951,94 ¢	80 485,82 ¢	620 777,58 ¢	86 860,34 ¢	571 415,44 ¢	96 456,51 ¢
Eco-Emballages	275 873,06 ¢	398 704,64 ¢	296 843,78 ¢	409 936,22 ¢	322 038,05 ¢	503 688,91 ¢
TOTAL	3 591 437,68 ¢	3 545 209,28 ¢	3 678 983,66 ¢	3 752 869,18 ¢	3 700 902,83 ¢	4 034 460,28 ¢
	- 46 228,40 ¢		73 885,52 ¢		333 557,45 ¢	

COMPARAISON des dépenses et des recettes entre 2007 et 2008				
BILAN	Dépenses		Recettes	
OM	+ 46 087,04 ¢	+1,669 %	+ 178 242,24 ¢	+6,45 %
DECHETERIES	- 49 362,14 ¢	- 7,951 %	+ 9 596,17 ¢	+ 11,05 %
ECO EMBALLAGES	+ 25 194,27 ¢	+ 8,487 %	+ 93 752,69 ¢	+ 31,58 %
TOTAL	+ 21 919,17 ¢		281 591,10 ¢	
	+ 259 671,93 ¢			

SYNTHESE DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Conteneurs (bacs roulants)	31 391,29 ¢ TTC
Conteneurs SNN	10 435,10 ¢ TTC
Manitou	62 012,60 ¢ TTC
Remplacement d'une BOM - 1999	142 776,69 ¢ TTC
Remplacement d'une BOM - 2001	147 646,20 ¢ TTC
Remplacement d'un multibenne	180 356,80 ¢ TTC
2 Caissons ó 16 m ³	22 951,24 ¢ TTC
2 Conteneurs DEEE	11 431,76 ¢ TTC
Etude d'optimisation	32 147,98 ¢ TTC
Travaux d'aménagement déchèteries (espaces verts, dalles í)	37 906,72 ¢ TTC

CONCLUSION

Le budget du service est équilibré laissant apparaître un excédent de l'ordre de **333 557,45 €** (+ 259 671,93 € par rapport à 2007).

- Les dépenses ont augmenté entre 2007 et 2008 de **21 919,17 €** (0,596 % par rapport à 2007).

Principaux postes de dépenses ayant subi des variations ó Comparaison entre 2007 et 2008		
OM (41 247,02 €)	+37 106,35 €	Charges de personnel
	+ 4 140,67 €	Camions OM (- 15 987,85 € de dotations aux amortissement, - 21 970,27 € pour l'entretien du matériel roulant et + 39 557,45 € de carburants par rapport à 2007)
Déchèteries (- 50 199 €)	- 43 839,22 €	Transport et traitement des gravats de classe II (- 269 tonnes par rapport à 2007)
	+ 3 462,72 €	Transport et broyage des déchets verts
	- 4 825,00 €	Traitement des DMS
	- 6 652,25 €	Traitement des TV (mise en place de la filière DEEE en juillet 2008)
	+ 1 654,50 €	Stockage des gravats de classe 3
Eco-Emballages	+ 24 778,26 €	Transport et tri des matériaux issus de collecte sélective
TOTAL	15 826 €	

- Les recettes ont augmenté entre 2007 et 2008 de + **281 591,10 €** (+ 7,50% par rapport à 2007).

Principales recettes supplémentaires ó Comparaison entre 2007 et 2008		
OM (178 490 €)	+ 142 511,00 €	TEOM (+ 1,5% d'augmentation de la TEOM avec des bases à + 3,62%)
	+ 21 892,00 €	Redevance spéciale (+1,5 % d'augmentation)
	+ 14 087,31 €	Remboursement rémunération personnel
Déchèteries	+ 8 568,78 €	Vente de ferrailles
Eco-Emballages (97 611,71 €)	+ 54 471,85 €	Soutiens Eco-Emballages - versement des compensations barème D (rétroactivité sur 2006 et 2007)
	+ 15 922,00 €	Reprise des matériaux issus de collecte sélective
	+27 217,86 €	Soutiens ECOFOLIO (Contractualisation en 2008 ó rétroactivité 2006 2007)
TOTAL	284 670, 80 €	

Cet excédent doit être relativisé. On a une fluctuation des recettes d'une année sur l'autre. En 2008, les prix de reprise liés à la vente de matériaux ont plutôt été favorables jusqu'en septembre 2008. La CODI a bénéficié d'une rétroactivité des soutiens sur les années 2006 et 2007 (compensations barème D de Eco-Emballages et soutiens Ecofolio).

Prospective 2009 / 2010 :

Une étude d'optimisation du service de gestion des déchets a été lancée en juillet 2008 afin d'identifier les leviers d'actions et établir un plan d'actions. Le plan qui sera défini au 2^{ème} semestre 2009 devrait être opérationnel en 2010.

Parallèlement à l'étude d'optimisation, la CODI a menée une enquête de satisfaction auprès des usagers du service de collecte des déchets entre le 25 novembre et le 3 décembre 2008. Cette enquête a été réalisée par l'institut de sondage TMO Régions, auprès de 507 personnes interrogées selon la méthode des quotas, avec une stratification par commune. Les résultats de l'enquête ont montré que les habitants se déclarent globalement satisfaits de la gestion des déchets par la CODI.

La CODI s'est porté candidat à l'édition 2009 du Label déchèterie breton. Les déchèteries des « Landes Fleuries » et de « Conillé » devront donc satisfaire aux critères de labellisation de niveau 1 en terme d'accueil, de qualité, de sécurité et d'environnement.

Une réflexion a été engagée avec la Ville de DINAN pour mettre en place des conteneurs enterrés dans le Centre historique (OM, verre, emballages).